

le passé, dans plus de 20 ans à peine, la production indigène ne sera plus la moitié assez élevée pour répondre aux besoins de la population, mais sera moins que le quart de la production totale nécessaire à la consommation.”

Ces faits démontrent clairement l'importance constante du marché anglais pour les pays qui exportent les produits alimentaires. Pendant trois ans, 1891-92-93, l'Angleterre a importé une moyenne annuelle de 3,275,000 tonnes de blé, et 19,800,000 quintaux de farine de blé.

395. Le tableau suivant donne les droits d'importation sur le blé et la farine dans les pays européens :—

Pays.	Blé, grain.	Moulée et farine de blé.
Portugal.	Interdit	Interdit.
Espagne.	79 cts. par quint.	\$1. 31 par quint.
France	69½ cts. “	\$1. 09½ à \$1. 58 par quint.
Italie.	69½ cts. “	\$1. 13½ par quint.
Allemagne	42½ cts. “	90 cts. par quint.
Autriche-Hongrie.	42½ cts. “	91 cts. “
Grèce	30½ cts. “	51 cts. “
Suède	17 cts. “	34 cts. “
Suisse	3 cts. “	19½ cts. “
Norvège	3 cts. “	16½ cts. “
Russie	Exempt.	49 cts. “
Roumanie.	“	\$1. 18½ “
Turquie	8 par 100 ad valorem.	8 par 100 ad valorem.
Bulgarie	8½ “	8½ “
Danemark	Exempt.	Exempt.
Hollande	“	“
Belgique.	“	“
Royaume-Uni	“	“

DROITS D'IMPORTATION SUR L'ORGE ET L'AVOINE DANS LES PAYS EUROPÉENS.

Pays.	Orge.	Avoine.
Portugal	89 cts. par quint.	89 cts. par quint.
Espagne.	43½ cts. “	43½ cts. “
France	29 cts. “	37 cts. “
Italie.	11 cts. “	39½ cts. “
Allemagne.	24½ cts. “	34 cts. “
Autriche-Hongrie.	18½ cts. “	18½ cts. “